

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Absents : 3

Exclus : /

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 9 juillet à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Evelyne COANTIEC, Géraldine VALOGNES, Jean-François HERBE, Mathilde MONTIGNY

Etaient excusés : MM. Isabelle EVE (donne procuration à Guy CLOSET), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Jean-François HERBE)

Date de convocation :

02/07/2019

Date d'affichage :

02/07/2019

Etaient absents : Jonathan DRAMARD

Secrétaire de séance : Mathilde MONTIGNY

Approbation du PV du 6 juin 2019

Objet : Décisions modificatives sur le budget assainissement

Il est nécessaire de transférer les crédits budgétaires de l'assainissement de la manière suivante :

- en dépense d'investissement du compte 2313 au compte 203 pour un montant de 229 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce transfert de crédits aux comptes référencés ci-dessus.

Objet : Délibération cotisation AMF (Association des Maires de France)

L'association des Maires de France s'implique de manière très importante dans tous les secteurs d'activité qui concernent les Maires et les Présidents de communauté afin de répondre à leurs préoccupations. Elle apporte aide et soutien aux libertés locales, à la gestion quotidienne des collectivités et aux dossiers nationaux et internationaux.

Barème des cotisations :

- 63.32 euros pour les communes de 200 à 399 habitants

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association des Maires de France et à effectuer le règlement d'un montant de 63.32 euros.

Objet : Délibération sur les travaux de réfection au logement communal n°1 suite aux dégâts des eaux

Un dégât des eaux (fuite sur cuve du ballon d'eau chaude) est survenu le 08/04/2019 au 15 rue des Ecoles (logement communal n°1). Après expertise, trois devis ont été réalisés :

- Sarl Pascal LESAGE d'un montant de 552 € HT
- Sarl LEMAÏTRE menuiserie d'un montant de 1 327.40€ HT
- TOULORGE Deco d'un montant de 3074.60€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : Délibération sur l'encaissement d'un chèque de GROUPAMA relatif aux dégâts des eaux survenu au logement communal n°1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque n° 0112392 – Orange Bank GROUPAMA CENTRE MANCHE d'un montant de 3 663.08 euros correspondant à un acompte d'indemnité du dégâts des eaux survenu au logement communal n°1.

Objet : Recensement des habitations légères sur les terrains de loisirs pour la redevance ordures ménagères

Au mois de juillet, le recensement sera effectué par Monsieur Jean-François HERBE et Monsieur Gaëtan LE CORVEC.

Objet : Avis d'élagage, abattage et débroussaillage sur la commune autour des lignes HTA

L'entreprise SERPE a été mandatée par ENEDIS afin de réaliser des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage autour des lignes HTA sur la commune du 20/06/2019 au 20/06/2020.

Objet : Point sur les effacements des réseaux et éclairage public rue du Rivage

Les travaux d'effacement des réseaux et éclairage public rue du Rivage débuteront le 26/08/2019 et s'échelonneront sur 3 mois environ.

Objet : Point sur la réception des travaux chez les particuliers dans le cadre de l'assainissement collectif

Le dernier branchement a été réalisé le 18/06/2019. La réception des travaux chez les particuliers est en cours. Les travaux de finition des espaces verts sont prévus semaine 28.

Objet : Point sur l'aménagement des espaces verts à l'entrée du bourg

Dans le cadre de l'aménagement des espaces verts à l'entrée du bourg, il est nécessaire de trouver de la terre végétale. Des tranchées seront réalisées courant l'été.

Objet : Désignation des agents recenseurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur Hubert DELARUE a été désigné agent recenseur pour effectuer le recensement qui se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Questions diverses :

- L'utilisation du petit train le dimanche de la fête de Bretteville sera validée après accord d'un contrat d'assurance et d'une dérogation pour circuler sur la plage (analyse en cours pour décision avec l'association Initiatives Brettevillaises, la commune et les compagnies d'assurance)
- Le plan de démantèlement des anciens parcs à huîtres par les concessionnaires est coordonné par les autorités maritimes et complété par la mise en place d'un balisage des extrémités des parcs en service. Un bilan sera établi lors des prochaines marées
- Samedi 22 et dimanche 23 juin, 160 personnes de tous âges se sont inscrites pour participer aux sports nautiques dans le cadre de l'opération nationale « Journée Olympique – en partenariat avec la Fête du Sport » proposée par la communauté de communes Côte-Ouest-Centre-Manche (COCM)
- Le feu d'artifice sera tiré le 04/08 à 23 heures au pied de la dune au sud de la cale compte tenu du coefficient de marée et de l'horaire de marée haute. La surveillance sera assurée par une équipe de pompiers détachée et opérationnelle pendant la durée des tirs. Le tir du feu d'artifice est soumis aux conditions météorologiques
- L'association des pêcheurs plaisanciers a adressé un courrier en date du 4 juillet pour occupation du parking à la plage afin d'y organiser les puces nautiques le 17/08/2019. A l'unanimité le conseil n'a pas retenu cette demande à plusieurs titres :
 - s'en tenir au programme défini et validé en début d'année par l'ensemble des associations
 - maintenir le parking au public bien fréquenté à cette période
 - assurer la capacité d'accueil du public pour le repas ce même jour par l'association brettevillaise des pêcheurs plaisanciers
- La Municipalité et les Anciens Combattants organisent la commémoration de la Libération de Bretteville le samedi 13 juillet à partir de 10h30 sur la place de la Mairie
- Le repas moules-frites organisé par la commune se déroulera le jeudi 8 août à partir de 19h30 sous le chapiteau avec les mêmes équipes que l'an dernier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.